

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
à Lacaune

Séance du mardi 22 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 39 L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux mars, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

Présents : 33 **Sont présents :** Carole ALARY, Jean-Paul ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Laurence VIGNAU

Votants : 36

Secrétaire de séance :

Pouvoirs : André CABROL par Francis CROS, Isabelle CALVET par Pierre ESCANDE, Marie CASARES par Pierre BAILLY

Suppléés : Max ALLIES par Jean-Paul ALLIES

Excusés : Claude ANINAT, Jacques CALVET, Christian THERON

Absents :

ADMINISTRATION/COMPETENCES

1. Approbation du PV du 2 février 2022

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications doivent être apportées au procès-verbal du conseil du 2 février 2022 qui a été envoyé au préalable.

Il demande ensuite de bien vouloir approuver le procès-verbal.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 34

Pour : 34

2. Politiques contractuelles – Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE)

Considérant que l'Etat a mis en place le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dans le but de refonder sa politique de contractualisation avec les territoires et de soutenir les projets territoriaux,

Considérant que ce contrat a vocation à devenir le nouvel outil privilégié de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales et à remplacer le contrat de ruralité,

Considérant que ce contrat doit répondre à trois enjeux :

- Associer les territoires au plan de relance
- Accompagner les collectivités dans leur projet de territoire autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale (approche transversale de l'ensemble des politiques publiques),
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs de l'Etat

Considérant que le contrat pourra faire l'objet d'avenants afin de compléter ou ajuster les différentes actions inscrites ou pour approuver les maquettes financières,

Considérant que le CRTE est porté et animé par le Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR) des Hautes Terres d'Oc,

Considérant que les Communautés de Communes et le Conseil de Développement ont été associées à l'élaboration du contrat,

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR des Hautes Terres d'Oc, en date du 21 octobre 2021 (n° 2021-10),

Le Président rappelle à l'Assemblée le périmètre du contrat : Communauté de Communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc, Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux et Communauté de Communes Thoré Montagne Noire.

Par la même occasion, le Président rappelle les axes de la stratégie du CRTE

- Axe 1 : Conforter l'attractivité du territoire compte tenu des nouveaux enjeux démographiques

- Axe 2 : Valoriser et développer le tissu économique

- Axe 3 : Inscrire le territoire dans les grandes mutations du XXI^e siècle

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le contrat de ruralité de relance et de transition écologique et d'autoriser le Président à signer le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE)

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

FINANCES ET MARCHES

3. Approbation du compte de gestion 2021 du Budget Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget général,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget général pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

4. Vote du compte administratif 2021 du Budget Général

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2021 du budget général :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	1 315 715,92 €		-3 094 951,31 €	-1 779 235,39 €
Fonctionnement	2 265 514,67 €		127 298,04 €	2 392 812,71 €
TOTAL	3 581 230,59 €		-2 967 653,27 €	613 577,32 €

Le Président ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

5. Affectation des résultats 2021 du Budget Général

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget général laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2021	-3 094 951,31 €	127 298,04 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	1 315 715,92 €	2 265 514,67 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	-1 779 235,39 €	2 392 812,71 €
SOLDE RESTES A REALISER	975 472,09 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-803 763,30 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	803 763,30 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	-1 779 235,39 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		1 589 049,41 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget général de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	803 763,30 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	-1 779 235,39 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		1 589 049,41 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 36

Pour : 36

6. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe SPANC,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe SPANC pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

7. Vote du compte administratif 2021 du budget annexe SPANC

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2021 du budget annexe SPANC :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	2 154,12 €		6 418,34 €	8 572,46 €
Fonctionnement	92 380,39 €	4 595,88 €	22 115,36 €	109 899,87 €
TOTAL	94 534,51 €	4 595,88 €	28 533,70 €	118 472,33 €

Le Président ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

8. Affectation des résultats 2021 du budget SPANC

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget SPANC laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2021	6 418,34 €	22 115,36 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	2 154,12 €	92 380,39 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	8 572,46 €	109 899,87 €
SOLDE RESTES A REALISER	-6 750,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	8 572,46 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		109 899,87 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget SPANC de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	8 572,46 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		109 899,87 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

9. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Office de Tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Office de Tourisme,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

10. Vote du compte administratif 2021 du budget annexe Office de Tourisme

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2021 du budget annexe Office de Tourisme :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement				
Fonctionnement	81 442,69 €		-16 110,52 €	65 332,17 €
TOTAL	81 442,69 €		-16 110,52 €	65 332,17 €

Le Président ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

11. Affectation des résultats 2021 du budget annexe Office de Tourisme

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Office de Tourisme laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2021	0,00 €	-16 110,52 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	0,00 €	81 442,69 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	0,00 €	65 332,17 €
SOLDE RESTES A REALISER	0,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	0,00 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		65 332,17 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget annexe Office de Tourisme de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	0,00 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		65 332,17 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

12. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Bases de Loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Bases de Loisirs,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Bases de Loisirs pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 36

Pour : 36

13. Vote du compte administratif 2021 du budget annexe Bases de Loisirs

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2021 du budget annexe Bases de Loisirs :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	107 370,23 €		-104 681,44 €	2 688,79 €
Fonctionnement	-35 313,62 €		36 001,43 €	687,81 €
TOTAL	72 056,61 €		-68 680,01 €	3 376,60 €

Le Président ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

14. Affectation des résultats 2021 du budget annexe Bases de Loisirs

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Bases de Loisirs laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2021	-104 681,44 €	36 001,43 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	107 370,23 €	-35 313,62 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	2 688,79 €	687,81 €
SOLDE RESTES A REALISER	-39 902,59 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-37 213,80 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	687,81 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	2 688,79 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		0,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget annexe Bases de Loisirs de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	687,81 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	2 688,79 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		0,00 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

15. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Centre de bien être

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Centre de bien être,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Centre de bien être pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

16. Vote du compte administratif 2021 du budget annexe Centre de bien-être

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2021 du budget annexe Centre de bien être :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	251 572,17 €		82 603,03 €	334 175,20 €
Fonctionnement	-24 166,15 €		26 152,05 €	1 985,90 €
TOTAL	227 406,02 €		108 755,08 €	336 161,10 €

Le Président ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

17. Affectation des résultats 2021 du budget annexe Centre de bien être

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Centre de bien être laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2021	82 603,03 €	26 152,05 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	251 572,17 €	-24 166,15 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	334 175,20 €	1 985,90 €
SOLDE RESTES A REALISER	-19 219,32 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	334 175,20 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		1 985,90 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget annexe Centre de bien-être de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	334 175,20 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		1 985,90 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

18. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Camping

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Camping,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Camping pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 36

Pour : 36

19. Vote du compte administratif 2021 du budget annexe Camping

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2021 du budget annexe Camping :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	40 072,61 €		-26 792,04 €	13 280,57 €
Fonctionnement	87 896,96 €		28 473,46 €	116 370,42 €
TOTAL	127 969,57 €		1 681,42 €	129 650,99 €

Le Président ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

20. Affectation des résultats 2021 du budget annexe Camping

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget général laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2021	-26 792,04 €	28 473,46 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	40 072,61 €	87 896,96 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	13 280,57 €	116 370,42 €
SOLDE RESTES A REALISER	-22 204,40 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	8 923,83 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	8 923,83 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	13 280,57 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		107 446,59 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget annexe Camping de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	8 923,83 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	13 280,57 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		107 446,59 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

21. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Locations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Locations,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Locations pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

22. Vote du compte administratif 2021 du budget annexe Locations

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2021 du budget annexe Locations :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	52 377,58 €		-39 274,34 €	13 103,24 €
Fonctionnement	34 008,17 €		95 988,15 €	129 996,32 €
TOTAL	86 385,75 €		56 713,81 €	143 099,56 €

Le Président ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

23. Affectation des résultats 2021 du budget annexe Locations

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Locations laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2021	-39 274,34 €	95 988,15 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	52 377,58 €	34 008,17 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	13 103,24 €	129 996,32 €
SOLDE RESTES A REALISER	0,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	13 103,24 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		129 996,32 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget annexe Locations de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	13 103,24 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		129 996,32 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

24. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Bel Air,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe ZA Bel Air pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice. Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

25. Vote du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Bel Air

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Bel Air :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	NEANT		NEANT	NEANT
Fonctionnement	NEANT		NEANT	NEANT
TOTAL	0,00 €		0,00 €	0,00 €

Le Président ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

26. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe ZA Merly

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Merly,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe ZA Merly pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

27. Vote du compte administratif 2021 du budget annexe ZA Merly

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2021 du budget annexe ZA Merly :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-30 053,02 €		-4 672,43 €	-34 725,45 €
Fonctionnement	105 252,94 €		0,51 €	105 253,45 €
TOTAL	75 199,92 €		-4 671,92 €	70 528,00 €

Le Président ne prend pas part au vote

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

28. Affectation des résultats 2021 du budget annexe ZA Merly

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe ZA Merly laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2021	-4 672,43 €	0,51 €
RESULTAT DE CLOTURE 2020	-30 053,02 €	105 252,94 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	-34 725,45 €	105 253,45 €
SOLDE RESTES A REALISER	0,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	34 725,45 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	-34 725,45 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		105 253,45 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget annexe ZA Merly de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	-34 725,45 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		105 253,45 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

29. Autorisation du Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine des Bouldouires

Pour faire suite à la Commission d'appel d'offres du 22 mars 2022, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine des Bouldouires. 3 offres ont été reçues lors de la consultation.

L'analyse des offres présentée par Territoire 34 montre que les offres ont des notations similaires pour les critères Références et Composition de l'équipe.

Pour le critère Prix, les offres sont les suivantes (mission de base hors OPC) :

Offres	Montant HT mission de base
GPT AGS ARCHITECTURE / GRUET INGENIERIE	260 122.80 € HT
GPT LEMARIE ERIC ARCHITECTURE /CD2I	347 384.00 € HT
GPT COTE ARCHITECTURES / EGIS BATIMENTS SUD	385 600.00 € HT

La commission d'appel d'offres a proposé l'attribution à l'entreprise GPT AGS ARCHITECTURE / GRUET INGENIERIE dont l'offre est considérée comme mieux-disante.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

30. Autorisation du Président à signer le marché Services Télécom

Pour faire suite à la Commission des marchés du 22 mars 2022, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché Services Telecom.

Ce marché est décomposé en 3 lots :

- Lot n°1 : Service Téléphonie Mobile. 3 offres ont été reçues : CELESTE, SFR et BOUYGUES TELECOM
- Lot n°2 : Téléphonie fixe dans le cloud. 2 offres ont été reçues : SFR et BOUYGUES TELECOM
- Lot n°3 : Accès Réseau et Internet. 2 offres ont été reçues : SFR et BOUYGUES TELECOM

L'analyse des offres présentée par COGITIS montre des offres techniques correspondant au cahier des charges. Les offres ont été évaluées sur 3 critères : Prix 50%, Technique 40%, délai 10 %.

Lot n°1 : Service Téléphonie mobile :

Offres	Note globale	Montant estimé annuel DQE virtuel HT
CELESTE	33.64	19 590.00 € HT
SFR	76.93	3 666.00 € HT
BOUYGUES TELECOM	94.94	3 084.60 € HT

Lot n°2 : Téléphonie fixe dans le cloud (type Centrex) :

Offres	Note globale	Montant estimé 4 ans DQE virtuel Inv + Ftc HT
SFR	64.98	58 648.00 € HT
BOUYGUES TELECOM	93.65	43 160.20 € HT

Lot n°3 : Téléphonie fixe dans le cloud (type Centrex) :

L'analyse financière a été effectuée sur la base des prix du DQE hors option SDWAN qui est pour le moment inutile et trop onéreuse au vu des besoins de la CC à mettre en œuvre pour les 4 années à venir.

Offres	Note globale	Montant estimé 4 ans DQE virtuel Inv + Ftc HT
SFR	81.65	69 719.04 € HT
BOUYGUES TELECOM	96.59	78 348.00 € HT

La commission des marchés a proposé l'attribution du lot 1 à l'entreprise BOUYGUES TELECOM dont l'offre est considérée comme mieux-disante.

La commission des marchés a proposé l'attribution du lot 2 à l'entreprise BOUYGUES TELECOM dont l'offre est considérée comme mieux-disante.

La commission des marchés a proposé l'attribution du lot 3 à l'entreprise BOUYGUES TELECOM dont l'offre est considérée comme mieux-disante.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

TOURISME / CULTURE / PATRIMOINE / COMMUNICATION

31. Programmation culturelle 2022-2023

Les travaux du Pôle Culturel avancent et avec eux les perspectives d'une programmation rayonnante, dynamique et ambitieuse. L'objectif est d'écrire une saison 2022-2023 éclectique et diversifiée qui, d'une part, annonce l'ouverture de cet équipement structurant et, d'autre part, lui donne sa dimension essentielle : celle à l'échelle de tout territoire de la Communauté et à destination de tous les publics (scolaires, familles et individuels). Cette programmation est également une occasion de nouer des partenariats solides avec des établissements renommés.

Afin de préparer l'inauguration du Pôle et d'inscrire sa première année d'activité dans une véritable politique culturelle et pérenne, il est important de réfléchir selon deux temporalités complémentaires :

- La première (juillet 2022 – janvier 2023) vise à coordonner une action culturelle de territoire et à tracer un fil conducteur annonçant l'ouverture : spectacle vivant, festival, déploiement de la Micro-Folie, expositions, partenariats (Scène Nationale d'Albi, Hérault Culture, Cité de l'espace, Festival de Cordes-sur-Ciel etc...) et enfin théâtralisation de l'annonce de l'ouverture sont au programme pour le second semestre 2022.
- La seconde (février 2023 – décembre 2023) correspond plus précisément à la saison culturelle annuelle après l'ouverture du Pôle. Trois principes guident la construction de la programmation : diversité de l'offre culturelle, ouverture à tous les publics et diffusion sur l'ensemble du territoire. Deux leviers permettront ainsi un rayonnement communautaire : la Micro-Folie, véritable musée itinérant sur tout le territoire et porte-voix du Pôle Culturel, et une programmation intra et extra muros. Autrement dit, des spectacles continueront d'être programmés en dehors de la salle du Pôle, sur l'ensemble des communes, et répondront à une logique à l'échelle communautaire.

En additionnant ces deux temporalités, la saison 2022-2023 comptera une quarantaine de spectacles, sans compter les autres événements comme ceux des communes, des associations et ceux propres aux musées et autres sites remarquables du territoire (expositions, résidences, vernissages etc...).

Pour mener à bien cette feuille de route ambitieuse, la consolidation du budget programmation culturelle 2022-2023 devrait nous permettre d'adresser les demandes de co-financement suivantes :

Dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)	%
Saison culturelle 2022	24 051,97 €	LEADER	63 726,75 €	48
Saison culturelle 2023	102 661,11 €	Département de l'Hérault	10 621,13 €	8
		Département du Tarn	10 621,13 €	8
Communication	6 051,00 €	Autofinancement	26 552,82 €	20
		Recettes – Entrées spectacles	21 242,25 €	16
Total	132 764,08 €	Total	132 764,08 €	100

L'objectif d'ouverture à tous les publics n'est pas incompatible avec celui de la recherche d'un équilibre financier. Ainsi, les recettes de la salle de spectacles devraient progressivement permettre d'alimenter une programmation, d'une année sur l'autre, toujours aussi riche et pertinente. L'année 2023 étant une année de rodage et de prises d'habitude par la population, il est proposé de prévoir des entrées modestes et donc des recettes calculées en conséquence.

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver la proposition de programmation culturelle 2022-2023 et d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce projet.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

SERVICES A LA POPULATION / URBANISME

32. Lancement OPAH

En 2022 va être lancée la nouvelle OPAH. Le PETR est porteur pour les communautés de communes Sidobre Vas et Plateaux de l'opération. Afin de pouvoir démarrer l'opération la communauté de communes doit décider vu la mise à disposition du projet de convention OPAH au public le 2 mars 2022 :

- d'engager une Opah sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc avec la Communauté de Communes Sidobre Vas et Plateaux
- de réaliser en régie par le PETR des Hautes Terres d'Oc la mission de suivi et d'animation
- d'approuver le projet de convention d'Opah et d'autoriser le président à signer celle-ci
- de solliciter le financement de l'Anah pour la réalisation de cette mission
- de donner mandat et autorisation au Président de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateau en tant que mandataire délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de l'Opah (demande de financement ...)

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

33. Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lacaune

Par délibération du conseil de communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc du 28 Septembre 2021, il a été prescrit le lancement d'une procédure de révision sous forme allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Lacaune et il a été ouvert la concertation auprès de la population, des associations locales et des autres personnes concernées, conformément aux articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

L'objectif poursuivi par la collectivité, qui a motivé la révision sous forme allégée du PLU, est de permettre l'implantation d'une activité de salaison sur le hameau des Vidals à Lacaune.

Des modalités de concertation ont été définies pour l'élaboration du projet de révision sous forme allégée du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :

- Mise à disposition d'un registre servant à recueillir les remarques et propositions du public en mairie aux heures habituelles d'ouvertures
- Article diffusé sur le site internet de la communauté
- Affichage du projet en mairie

Ces modalités de concertation ont été effectivement mises en œuvre, et notamment :

Un registre a été ouvert en mairie. Aucune observation n'a été consignée.

Aux termes des dispositions de l'article L. 103-6 du Code de l'Urbanisme, le conseil de communauté doit maintenant arrêter le bilan de la concertation avant tout arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Il est constaté que la concertation s'est déroulée dans les meilleures conditions et il est proposé au conseil de communauté d'en tirer un bilan positif.

Il est ensuite indiqué :

L'élaboration du projet de révision sous forme allégée du PLU est aujourd'hui arrivée à son terme et il convient de le soumettre au conseil de communauté en vue d'en arrêter le contenu, avant sa notification aux personnes publiques associées, sa mise à l'enquête publique et son approbation.

Dans ce cadre, le projet de révision sous forme allégée du PLU de la commune de Lacaune, tel que défini en annexe de la présente délibération, comprend :

1° Un rapport de présentation,

2° Un règlement.

Il est précisé que le projet de révision sous forme allégée du PLU, une fois arrêté sera communiqué pour avis, notamment aux Personnes Publiques et organismes visées aux articles L. 132-7 et L. 132-9, L. 153-16 et L. 153-17 du Code de l'Urbanisme. La Commission Départementale des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers sera consultée, au titre de l'article L. 112-1-1 du Code Rural et articles L. 151-12 et L. 151-13 du Code de l'Urbanisme. Il en sera de même pour l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) et du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), consultés selon l'article R. 153-6 du Code de l'Urbanisme.

Il est rappelé que le projet sera soumis ensuite à enquête publique, réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le Président de la Communauté de communes. A l'issue de l'enquête, la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, sera approuvé par le Conseil de Communauté.

Il appartient désormais au Conseil de communauté de délibérer pour tirer le bilan de la concertation menée et arrêter le projet de révision sous forme allégée du plan local d'urbanisme tel qu'il lui est présenté.

Le Conseil de communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-14 et suivants et R.153-3 à R.153-7,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de LACAUNE approuvé par délibération du conseil municipal du 14/12/2011

Vu la prise de compétences en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale par la communauté de communes en date du 4 juillet 2013

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 28 Septembre 2021 prescrivant la révision sous forme allégée n°1 du PLU définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation,

Vu la concertation du public menée sur l'élaboration du projet de révision sous forme allégée du PLU de LACAUNE,

Vu le projet de révision sous forme allégée du PLU de LACAUNE joint à la présente délibération,

Considérant que la concertation menée pour la révision sous forme allégée du plan local d'urbanisme a eu lieu sans interruption du jour de la délibération prescrivant la révision sous forme allégée du PLU, soit le 28 Septembre 2021, jusqu'à l'arrêt dudit projet,

Considérant que les modalités de cette concertation, définies par la délibération du conseil de communauté du 28 Septembre 2021 ont été accomplies et ont été de nature à assurer une concertation satisfaisante au regard des objectifs visés par l'article L. 103-4 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que le bilan de la concertation sur la révision sous forme allégée du plan local d'urbanisme présenté par le Président est positif,

Considérant que pour faire suite à la phase d'études, de concertation et d'élaboration du projet de révision sous forme allégée, le Conseil de communauté doit arrêter le bilan de la concertation et le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il y a donc lieu d'arrêter le bilan de la concertation et le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la Commune de LACAUNE, tel qu'il est présenté au conseil de communauté,

Considérant que le projet de révision sous forme allégée du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration,

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

34. Approbation du compte de gestion 2021 EHPAD Saint Vincent de Paul

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme à l'état réalisé des recettes et des dépenses du budget de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'état réalisé des recettes et des dépenses du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes à l'état réalisé des recettes et des dépenses pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 36

Pour : 36

35. Vote de l'état réalisé des recettes et des dépenses 2021 du budget de l'EHPAD Saint-Vincent de Paul

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente l'état réalisé des recettes et des dépenses 2021 du budget de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul :

Synthèse des comptes de résultat

FINESSE ET	810000414
Raison sociale	BUDGET M22

COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2021)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUS	REALISEES	PREVUS	REALISEES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	435 000,00 €	395 848,33 €	2 751 514,95 €	2 888 245,97 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 586 695,23 €	2 440 707,93 €	382 497,00 €	381 705,95 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	354 678,93 €	345 528,86 €	50 299,00 €	6 050,91 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	3 376 374,16 €	3 182 075,12 €	3 184 310,95 €	3 296 013,83 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	113 938,71 €	192 653,21 €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	3 376 374,16 €	3 296 013,83 €	3 376 964,16 €	3 296 013,83 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2021

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUS	REALISEES	PREVUS	REALISEES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	435 000,00 €	395 848,33 €	2 751 514,95 €	2 888 245,97 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 586 695,23 €	2 440 707,93 €	382 497,00 €	381 705,95 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	354 678,93 €	345 528,86 €	50 299,00 €	6 050,91 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non imputables
TOTAL DES CHARGES	3 376 374,16 €	3 182 075,12 €	3 184 310,95 €	3 296 013,83 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	113 938,71 €	192 653,21 €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	3 376 374,16 €	3 296 013,83 €	3 376 964,16 €	3 296 013,83 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2021

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
	RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	113 938,71 €	192 653,21 €	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	-	-	-	-	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	55 287,93 €	54 087,90 €	5 299,00 €	3 750,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs versés au résultat
Reprises en fonds décaisés (ESSMS privés)	-	-	45 000,00 €	-	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	55 287,93 €	108 035,61 €	- €	2 750,00 €	UTILISATION DE FONDS DÉCAISÉS ET DE FONDS REPRISÉS (ESSMS PRIVÉS)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (ca 1-2+1)	- €	184 278,61 €	187 654,29 €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (ca 1-2+1)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	4,98%	5,69%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT (FF) - EXERCICE 2021

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	187 654,29 €	- €	- €	
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	Emprunts à plus ou à court terme assumés
Amortissements (2)	74 580,00 €	49 767,48 €	20 000,00 €	34 799,28 €	Apports, donations, réserves, fonds propres (sauf 100) et subventions d'investissement
Autres emplois	-	-	-	-	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	74 580,00 €	49 767,48 €	20 000,00 €	34 799,28 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	152 208,13 €	244 344,29 €	149 689,39 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	264 344,29 €	189 068,59 €	264 344,29 €	189 068,59 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIASON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2021 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	-	-	0,00 €	-
Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)	-	-	-	-

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2021

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2021	966 088,10 €	966 088,10 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	244 344,29 €	152 209,13 €
FRNG au 31 décembre 2021	1 210 432,39 €	1 118 297,23 €

Cadre ERRD synthétique (suite)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2021

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2021	208 126,74 €	208 126,74 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	147 520,99 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	32 241,40 €
BFR (ou EFF Négatif) au 31 décembre 2021	208 126,74 €	387 889,13 €

TRESORERIE - EXERCICE 2021

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2021	897 962,36 €	897 962,36 €
Variation de trésorerie de la période	244 344,29 €	30 719,73 €
Trésorerie au 31 décembre 2021	1 142 306,65 €	928 682,09 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre ERRD synthétique et bilan financier

Ecart de : 0,00 €

(1) Hors report à nouveau (ligne 02) et ligne d'équilibre des amortissements comptables associatives décaisés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés uniquement

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre 2021

BIENS	2020	2021	FINANCEMENTS	2020	2021
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporeelles brutes	38 589 91 €	38 589 91 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	314 037 23 €	328 827 21 €
Immobilisations corporeelles brutes	1 058 419 39 €	1 101 947 39 €	Excédents affectés à l'investissement	233 361 04 €	233 361 04 €
- Terrain	0,00 €	0,00 €	Réserves de compensation des charges d'amortissement	83 127 70 €	83 377 70 €
- Agencement de terrain	0,00 €	0,00 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	3 059 94 €	3 059 94 €
- Constructions	0,00 €	0,00 €	Fonds dédiés à l'investissement (2)	0,00 €	0,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage	279 030 75 €	297 384 71 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'impôt	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations corporeelles en cours	779 388 18 €	804 562 68 €	Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à forcé)	0,00 €	0,00 €
Immobilisations incorporeelles et corporeelles en cours	0,00 €	0,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)	0,00 €	0,00 €	Amortissements des immobilisations corporeelles	778 917 82 €	828 207 10 €
			- Agencement de terrain	0,00 €	0,00 €
			- Constructions	0,00 €	0,00 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	168 916 07 €	189 445 00 €
			- Autres immobilisations corporeelles	610 101 75 €	638 761 36 €
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	Amortissements des immobilisations incorporeelles	29 301 55 €	34 100 11 €
Amortissements comptables successifs d'immobilisations (2)	0,00 €	0,00 €	Dépôts et cautions reçus par faculté de rachat (2) (3)	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plus leurs exercices	0,00 €	0,00 €	Dépréciation des immobilisations	0,00 €	0,00 €
Autres	3 983,67 €	3 983,67 €	Autres (8)	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison investissement (2)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison investissement (2) (7)	0,00 €	0,00 €
Total I	1 097 732,51 €	1 144 500,57 €	Total I	1 432 436,28 €	1 517 983,16 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	334 701,77 €	373 062,19 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3)	0,00 €	0,00 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	106 423,03 €	128 487 96 €
Résultat déficitaire (3)	0,00 €	0,00 €	Réserves de compensation des déficits	284 709,23 €	264 709,23 €
Créances gérées	0,00 €	0,00 €	Résultat excédentaire (3)	21 034 93 €	113 938,71 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)	0,00 €	0,00 €	Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	29 777 14 €	29 777 14 €
			Provisions pour risques et charges	150 443,00 €	150 443,00 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (2)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	0,00 €	0,00 €
			Autres	0,00 €	0,00 €
			Compte de liaison trésorerie (2)	0,00 €	0,00 €
Total II	0,00 €	0,00 €	Total II	571 387,33 €	565 320,94 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (II-III)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (II-III)	871 387,33 €	885 326,04 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	936 089,10 €	1 655 269,23 €
Values d'exploitation			Values d'exploitation		
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	Avances reçues	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes versés	0,00 €	0,00 €	Fournitures	0,00 €	0,00 €
Créances sur organismes payeurs usagers et clients	301 429 11 €	202 344 73 €	Dettes sociales et fiscales	78 252 08 €	29 807 12 €
Créances liées à l'exploitation	18 524 11 €	83 287 00 €	Dettes liées à l'exploitation	78 366 32 €	-0,20 €
Créances incassables admises en non valeur (4)	0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avances	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avances	0,00 €	0,00 €	Résultats à reverser à l'exercice sociale	0,00 €	0,00 €
Dépenses pour congés payés	0,00 €	0,00 €	Fonds déposés par les résidents	0,00 €	0,00 €
Autres	41 780 92 €	83 901 33 €	Autres	0,00 €	0,00 €
			Compte de liaison d'exploitation (2)	0,00 €	0,00 €
Total III	359 734 14 €	349 531 03 €	Total III	181 807 40 €	25 009 93 €
Besoin en fonds de roulement (IV-V)	288 196 74 €	323 756 14 €	Excédent de financement d'exploitation (IV-V)	0,00 €	0,00 €
Values mobilières de placement			Financements à court terme		
Disponibilités	799 290 09 €	782 082 08 €	Fournitures d'immobilisations	2 150 02 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Fonds des majorités protégées	24 832 08 €	28 060 27 €
			Contours bancaires assurés	0,00 €	0,00 €
			Lignes de crédit	0,00 €	0,00 €
			Intérêts courus reçus	0,00 €	0,00 €
			Autres (dont emprunts à un an au plus)	74 545,05 €	0,00 €
			Compte de liaison trésorerie (2)	0,00 €	0,00 €
Total IV	799 290 09 €	782 742 36 €	Total IV	101 307 73 €	28 060 27 €
Trésorerie positive (VI-VI)	697 962 36 €	734 082 00 €	Trésorerie négative (VI-VI)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS 3 (I+II+IV+VI)	2 256 757 74 €	2 256 756 29 €	TOTAL DES FINANCEMENTS 3 (I+II+IV+VI)	2 256 757 74 €	2 256 756 29 €

(1) PPP = partenariat public-privé
 (2) ESSMS privés seulement
 (3) Sous contrôle de tiers financiers
 (4) ESSMS publics seulement
 (5) Montant prélevé du signe "+"
 (6) Dont résultats non contrôlés par des **Sans Finances**
 (7) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un OAP seulement

Contrôle entre TOTAL BIENS et TOTAL FINANCEMENTS	
N.1	N
Ok	Ok

Entendu le rapport du Président,
Résultat du vote : Adopté
Votants : 35
Pour : 35

36. Affectation des résultats 2021 du budget de l'EHPAD Saint Vincent de Paul
 Le Président rappelle que l'état réalisé des recettes et des dépenses 2021 de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul laisse apparaître un résultat d'exploitation excédentaire de : 113 938.71 euros.
 Par ailleurs, un excédent des exercices antérieurs (avant 2015) est resté en attente d'affectation.
 Il propose aux membres du conseil d'affecter le résultat 2021 et l'excédent antérieur de la façon suivante :

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte	Compte	EHPAD 810000414	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	113 938.71 €	113 938.71 €
		Déficit (sans signe "-")		0.00 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	N° de compte	Compte	EHPAD 810000414	Total
	110	Report à nouveau (solde créditeur)	23 777.14 €	23 777.14 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0.00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	137 715.85 €	137 715.85 €
--	--	---------------------------------	---------------------	---------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	N° de compte	Compte	EHPAD 810000414	Total
	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0.00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0.00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0.00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	137 715.87 €	137 715.87 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0.00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0.00 €
R reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0.00 €	
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			137 715.87 €	137 715.87 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des articles L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0.00 €
--	--	--------

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0.00 €
---	--	--------

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotalions globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Cette proposition se justifie par un compte 10685 faible par rapport au BFR (323 706.14 euros au 31/12/2021).

Après affectation du résultat 2021, l'état des réserves est le suivant :

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2021 (incluant l'affectation des résultats 2020)	Mouvements au titre de l'exercice 2021 (affectés en 2022)	Solde du compte au 31 décembre 2022 (incluant l'affectation des résultats 2021)
10682	Réserves affectées à l'investissement	253 991.04 €	0.00 €	253 991.04 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	126 457.96 €	137 715.87 €	264 173.83 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	264 709.23 €	0.00 €	264 709.23 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	3 059.94 €	0.00 €	3 059.94 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

37. Approbation du compte de gestion 2021 - Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme à l'état réalisé des recettes et des dépenses du budget de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'état réalisé des recettes et des dépenses du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes à l'état réalisé des recettes et des dépenses pour le même exercice.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Voteurs : 36

Pour : 36

38. Vote de l'état réalisé des recettes et des dépenses 2021 du budget de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul

Le conseil communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente l'état réalisé des recettes et des dépenses 2021 du budget de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul :

Synthèse des comptes de résultat					
FINESSE ET		910000414			
Raison sociale		RESIDENCE SAINT-VINCENT DE PAUL			
COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2021)					
		CHARGES		PRODUITS	
		PREVUS	REALISEES	PREVUS	REALISES
Groupes I : charges affectées à l'exploitation courante	110 448,83 €	107 884,08 €	506 100,83 €	438 248,78 €	Groupes I : produits de la tarification
Groupes II : charges affectées au personnel	473 481,00 €	464 868,22 €	178 140,00 €	95 888,30 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges affectées à la structure	102 373,00 €	97 208,34 €	0,00 €	54,02 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	686 300,83 €	669 958,62 €	686 300,83 €	585 892,10 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	0,00 €	- €	- €	74 666,52 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	686 300,83 €	669 958,62 €	686 300,83 €	669 958,62 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

Cadre ERRO synthétique					
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CBA) - EXERCICE 2021					
		CHARGES		PRODUITS	
		PREVUS	REALISEES	PREVUS	REALISEES
Groupes I : charges affectées à l'exploitation courante	110 448,83 €	107 884,08 €	506 100,83 €	438 248,78 €	Groupes I : produits de la tarification
Groupes II : charges affectées au personnel	473 481,00 €	464 868,22 €	178 140,00 €	95 888,30 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges affectées à la structure	102 373,00 €	97 208,34 €	0,00 €	54,02 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non imputables
TOTAL DES CHARGES	686 300,83 €	669 958,62 €	686 300,83 €	585 892,10 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	0,00 €	- €	- €	74 666,52 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	686 300,83 €	669 958,62 €	686 300,83 €	669 958,62 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2021					
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	0,00 €	- €	- €	- €	74 666,52 €
Variair comptable des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 000,00 €	3 860,00 €	- €	- €	- €
Report sur exercices antérieurs	- €	- €	- €	- €	- €
Report sur exercices antérieurs	- €	- €	- €	- €	- €
Utilisation de fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	- €
SOLDES TOTALS	5 000,00 €	3 860,00 €	- €	- €	74 666,52 €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (A 1-2-3-4)	5 000,00 €	3 860,00 €	- €	- €	74 666,52 €
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,87%	0,60%	0,00%	0,00%	11,78%
TABLEAU DE FINANCEMENT (BF) - EXERCICE 2021					
		PREVU	REALISE	PREVU	REALISE
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	70 205,89 €	8 000,00 €	- €	- €
Remboursement des emprunts financiers	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €
Emprunts bancaires (2)	25 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €
Autres emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES EMPLOIS	26 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	19 000,00 €	20 750,19 €	20 750,19 €
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	26 500,00 €	1 500,00 €	20 500,00 €	21 250,19 €	21 250,19 €
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIASON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2021 (3)					
		PREVUS	REALISEES	PREVUS	REALISEES
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	- €	- €	- €	0,00 €	- €
Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)	- €	- €	- €	- €	- €
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2021					
		PREVU	REALISE		
FRNG au 1er janvier 2021	523 821,00 €	523 821,00 €	523 821,00 €		
Variair du fonds de roulement	19 000,00 €	70 764,19 €	19 000,00 €		
FRNG au 31 décembre 2021	542 821,00 €	594 585,19 €	542 821,00 €		
Cadre ERRO synthétique (suite)					
BESON EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2021					
		PREVU	REALISE		
BFR au 1er janvier 2021	61 568,00 €	61 568,00 €	61 568,00 €		
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	19 000,00 €	44 119,50 €	19 000,00 €		
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	23 486,50 €	0,00 €		
BFR (ou FF) signe "+" au 31 décembre 2021	61 568,00 €	52 566,74 €	61 568,00 €		
TRESORERIE - EXERCICE 2021					
		PREVU	REALISE		
Tresorerie au 1er janvier 2021	62 253,00 €	62 253,00 €	62 253,00 €		
Variation de trésorerie de la période	19 000,00 €	41 762,69 €	19 000,00 €		
Tresorerie au 31 décembre 2021	81 253,00 €	104 015,69 €	81 253,00 €		
Concilié de la variation de trésorerie entre ERRO synthétique et bilan financier					
				Excédent : 0,00 €	

(1) Hors report à l'exercice (ligne 100) et ligne 101 de l'état des comptes de liaison stable de trésorerie (ligne 100)

(2) Y compris participations et concours accordés à des personnes

(3) ESSMS privés uniquement

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre 2021

BIENS	2020	2021	FINANCEMENTS	2020	2021
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	0,00 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	70 629,00 €	70 629,18 €
Immobilisations corporelles brutes	0,00 €	1 058,30 €	Excédents affectés à l'investissement	33 837,00 €	33 837,36 €
- Terrains	0,00 €	0,00 €	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
- Agencement de terrain	0,00 €	0,00 €	Réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
- Constructions	0,00 €	0,00 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €
- Installations techniques, us agériel et outillage	0,00 €	1 058,30 €	Fonds dédiés à l'investissement (2)	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	0,00 €	0,00 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)	0,00 €	0,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00 €	8 000,00 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	40 944,00 €	44 804,20 €
			- Agencement de terrain	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	- Constructions	0,00 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires d'intérêts (2)	0,00 €	0,00 €	- Installations techniques, us agériel et outillage	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00 €	0,00 €	- Autres immobilisations corporelles	40 944,00 €	44 804,20 €
Autres	0,00 €	0,00 €	Amortissement des immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison on investissement (2)	70 629,00 €	70 629,18 €	Dettes et rejets par l'autorité de tarification (2) (5)	0,00 €	0,00 €
Total II	70 629,00 €	71 687,48 €	Dépréciation des immobilisations	0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Autres (6)	0,00 €	0,00 €
			Compte de liaison investissement (2) (7)	0,00 €	0,00 €
Actifs circulants d'exploitation			Fonds de roulement d'investissement positif (I-III)	155 410,00 €	157 370,74 €
Report à nouveau déficitaire (3)	0,00 €	49 279,24 €	Financements stables d'exploitation		
Résultat d'exploitation (3)	49 279,00 €	74 056,52 €	Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	1 394,00 €	1 394,22 €
Créances clients	0,00 €	0,00 €	Réserves de compensation des déficits	88 955,00 €	88 955,08 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)	0,00 €	0,00 €	Résultat excédentaire (3)	0,00 €	0,00 €
			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison on trésorerie (2)	0,00 €	0,00 €			
Total III	49 279,00 €	123 345,70 €	Provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	33 026,46 €	Fonds dédiés à l'exploitation (2)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Autres	0,00 €	0,00 €
			Compte de liaison on trésorerie (2)	0,00 €	0,00 €
Values d'exploitation			Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	41 040,00 €	41 040,00 €
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	123 821,00 €	53 956,80 €
Avances et acomptes versés	0,00 €	0,00 €			
Créances sur organismes payeurs, us agés et clients	35 287,00 €	79 783,90 €	Dettes d'exploitation		
Créances diverses d'exploitation	0,00 €	0,00 €	Avances reçues	0,00 €	0,00 €
Créances irrécouvrables admises en non valeur (4)	0,00 €	0,00 €	Fournies eus	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	Dettes sociales et fiscales	10 450,00 €	0,00 €
Dépenses pour congés payés	99 127,00 €	94 678,48 €	Dettes diverses d'exploitation	427,00 €	0,00 €
			Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison on exploitation (2)			Rés et sources à recevoir à l'aide sociale	0,00 €	0,00 €
Total IV	134 424,00 €	174 362,08 €	Fonds déposés par les résidents	61 979,00 €	121 795,34 €
Autres					
			Comptes de liaison on exploitation (2)	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison on trésorerie (2)	0,00 €	0,00 €	Total V	72 856,00 €	121 795,34 €
Total V	62 253,00 €	490,06 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VII-VI)	62 253,00 €	490,06 €			
TOTAL DES BIENS (I+III+IV+V)	316 585,00 €	369 885,38 €	Financements à court terme		
			Fournies eus d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
			Fonds des majeurs protégés	0,00 €	0,00 €
			Comptes bancaires courants	0,00 €	0,00 €
			Lignes de crédit	0,00 €	0,00 €
			Intérêts courus non échus	0,00 €	0,00 €
			Autres (dont temporaires à un an au plus)	0,00 €	0,00 €
			Compte de liaison on trésorerie (2)	0,00 €	0,00 €
			Total VI	0,00 €	0,00 €
			Trésorerie négative (VII-VI)	0,00 €	0,00 €
			TOTAL DES FINANCEMENTS (III+IV+VI)	316 585,00 €	369 885,38 €

(1) PPP = partenariat public-privé

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financiers

(4) : ESSMS publics seulement

(5) : Montants précisés du signe "+"

(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financiers

(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre TOTAL BIENS et TOTAL FINANCEMENTS

N-1	N
Ok	Ok

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 35

Pour : 35

39. Affectation des résultats 2021 du budget de la résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul

Le Président rappelle que l'état réalisé des recettes et des dépenses 2021 de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul laisse apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de : 74 066.52 euros.

Il propose aux membres du conseil de ne pas affecter ce déficit, de le laisser en report à nouveau déficitaire et d'en demander la reprise au Conseil Départemental.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le déficit de 2020 et celui de 2021 laissés en report à nouveau déficitaire. Concernant le déficit de 2020, il a été demandé au Conseil Départemental de le reprendre ; nous aurons une réponse d'ici juin 2022.

Concernant le report à nouveau déficitaire de 2021, le CD nous donnera la réponse en 2023.

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

N° de compte	Compte	EATAH	Total
		810000414	
12	Excédent		0.00 €
	Déficit (sans signe "-")	74 066 22 €	74 066.22 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾			
110	Report à nouveau (solde créditeur)		0.00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	49 279 24 €	49 279.24 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)	-123 345.46 € -123 345.46 €
Affectation du résultat administratif			
110	Report à nouveau (solde créditeur)		0.00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	123 345.46 €	123 345.46 €
10682	Réserves affectées à l'investissement		0.00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0.00 €
10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0.00 €
10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0.00 €
10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0.00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)		-123 345.46 €	-123 345.46 €
Affectation complète (zone de contrôle)		Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0.00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0.00 €

Le tableau ci-dessous montre l'état des réserves de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul :

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2021 (incluant l'affectation des résultats 2020)	Mouvements au titre de l'exercice 2021 (affectés en 2022)	Solde du compte au 31 décembre 2022 (incluant l'affectation des résultats 2021)
10682	Réserves affectées à l'investissement	33 837.36 €	0.00 €	33 837.36 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	1 364.22 €	0.00 €	1 364.22 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	88 955.08 €	0.00 €	88 955.08 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	49 279.24 €	74 066.22 €	123 345.46 €

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 36

Pour : 36

40. Questions diverses

Le Président
Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc